

## Conseil Municipal du 4 décembre 2023

Le Conseil municipal convoqué le 29 novembre 2023 s'est réuni à 18 h 00 à la Mairie avec l'ordre du jour suivant :

1. Règlement de fonctionnement de la cuisine centrale intercommunale de la CCVD
2. Alarme intrusion commerce et mairie
3. Don
2. Questions diverses

Présents : Gérard GAGNIER, Juliette WATINE ,Ingrid BONNETON, Dominique LAURENT, Guy BAJARD, François GOLDIN.

Absents : Gilbert RIVASES(pouvoir à Dominique LAURENT) et Camille SEMELET (pouvoir à Ingrid BONNETON).

Dominique LAURENT est nommé secrétaire de séance.

Monsieur le Maire demande l'approbation du compte rendu du Conseil Municipal du 16 octobre 2023, que tous les conseillers ont reçu en même temps que la convocation à la présente séance.

Ce compte rendu est approuvé à l'unanimité du Conseil.

Monsieur le Maire demande l'autorisation d'ajouter à l'ordre du jour la convention sur les jardins familiaux/partagés (qui a été envoyée aux conseillers). Le Conseil approuve à l'unanimité cet ajout.

### **1. Cuisine centrale : Règlement de fonctionnement pour les membres du service mutualisé de confection et de livraison de repas dans les cuisines satellites des écoles**

Monsieur le Maire rappelle la démarche entreprise avec la CCVD, les communes et les SIVOS pour la création d'un service commun de confection et de livraison de repas à base de produits locaux et bio.

Cette « cuisine centrale » basée à Eurre constitue un service commun au sens de l'article L.5211-4-2 du Code Général des Collectivités Territoriales, entre la CCVD d'une part et les communes et les SIVOS, gérant les cantines scolaires d'autre part.

Il est proposé d'adopter le règlement intérieur de fonctionnement qui vient préciser les modalités techniques et logistiques de livraison des repas en complément de la convention de mutualisation.

Le Règlement Intérieur est en annexe de cette délibération. Il est composé du sommaire suivant :

- La cuisine centrale intercommunale
- L'équipe
- Le fonctionnement entre la cuisine centrale intercommunale et les cuisines satellites
- Plan de tournée
- La maîtrise sanitaire
- Repas tampon et allergènes
- Tarifs
- Comité de suivi
- Modalités de révision du règlement intérieur.

Il a été présenté aux communes et SIVOS membres du service mutualisé, et discuté, lors des comités de suivi du 7 septembre et du 5 octobre 2023.

Monsieur le Maire fait lecture du règlement de fonctionnement et propose de le valider.

Après en avoir délibéré, et à l'unanimité, le conseil municipal

- Approuve le règlement de fonctionnement pour les membres du service mutualisé de confection et de livraison de repas dans les cuisines satellites des écoles
- Autorise Monsieur le Maire à signer tout document nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

## **2. Alarme intrusion commerce et mairie**

Suite à son évocation lors de réunions de chantier de la reconstruction, il a été demandé à l'entreprise Contact électricité de proposer un devis pour l'installation d'une alarme pour le commerce et pour la Mairie. Ce devis de 9968,63 euros TTC a été envoyé à tous la conseillers. S'il est retenu il fera l'objet d'un avenant au Marché de travaux.

Une discussion s'ensuit abordant les nuisances sonores des sirènes, la nécessité d'avoir une personne d'astreinte, la nécessité de cette installation.

Une demande sera faite à l'entreprise d'expliquer lors d'une réunion le fonctionnement du produit proposé.

Pour le moment, le Conseil Municipal décide à l'unanimité moins une abstention (Dominique Laurent) le principe de l'installation d'une alarme.

## **3. Don**

Monsieur le Maire fait part au conseil municipal du don effectué par l'Église protestante unie de l'Est de Crest, d'un montant de 500 euros, en participation à l'achat de l'échelle à crinoline qui a été installée dans le temple par l'agent technique communal. Coût de cette échelle à crinoline: 1288,80 euros

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le Conseil accepte ce don.

## **4. Convention cadre de partenariat entre la CCVD et la Commune dans le cadre du programme Système Alimentaire Innovant 2020-2026 et de l'opération 3.2 de Territoire d'innovation Biovallée**

Monsieur le Maire fait part au conseil municipal de la validation par le Conseil communautaire de la CCVD en date du 28 janvier 2020 de la stratégie alimentaire 2020-2026 qui vise à garantir une alimentation de qualité pour tous les habitants, produire, transformer et consommer localement. En particulier la stratégie prévoit le développement des jardins partagés familiaux.

Le 8 septembre 2023, la CCVD et l'association Biovallée ont signé la convention relative à l'opération 3.2 dans le cadre de Territoire d'innovation Biovallée qui prévoit le développement des jardins partagés familiaux sur le territoire de la CCVD et de la CCCPS.

En tant que maître d'ouvrage de cette opération, la CCVD porte les dépenses et sollicite le financement Territoire d'Innovation Biovallée.

Le Maire propose de signer la Convention cadre de partenariat avec la CCVD, qui prévoit les modalités techniques, administratives et financières du soutien au développement des jardins partagés. La durée de la présente convention est de 4 ans.

La Commune s'engage à garantir la bonne réalisation de ces espaces jardinés collectivement, qui ont une vocation principalement nourricière, à entretenir le matériel et petits investissements, à en prendre en charge 50 % du coût, à faciliter la communication sur les actions réalisées.

Quant à la CCVD, elle s'engage à passer un marché pour l'accompagnement des projets de jardins partagés, le suivi du fonctionnement des jardins en place, elle met en lien les porteurs de projets, engage les dépenses d'investissement et sollicite les subventions.

**Après en avoir délibéré, et à l'unanimité, le conseil municipal** autorise Monsieur le Maire à signer la Convention cadre de partenariat avec la CCVD.

## 5. Questions diverses

-Le SIVOS envisageant de réviser ses statuts a demandé aux communes de confirmer leur volonté d'adhésion à ce syndicat. Le Conseil municipal de Beaufort sur Gervanne confirme à l'unanimité son adhésion.

-Le Conseil municipal valide la nomination de Julie VALLEE comme nouveau membre du Comité Consultatif «enfance-jeunesse». Il est rappelé l'implication de ce comité au projet de l'espace jeunes du champ de foire et aux illuminations de fin d'année du village.

-Transfert Compétence eau

La CCVD a décidé de constituer un groupe de travail d'un représentant par commune pour réfléchir aux modalités du transfert de la compétence eau et assainissement. Les questions posées par notre responsable des réseaux humides Gilbert Rivases et les réponses du chargé de mission de la CCVD (en italique) sont un premier élément d'information sur le débat en cours.

Lecture est faite des questions posées par Gilbert Rivases :

Après beaucoup de réflexions et de recherches, je me pose beaucoup de questions

Que veut dire transfert des compétences pour moi :

l'ensemble du patrimoine de la commune (eau assainissement) transféré à l'interco cela signifie des parcelles, des ouvrages et des réseaux qui deviennent propriété de l'interco

*Les ouvrages ne deviennent pas réellement propriété de la CCVD. Concrètement, une convention de mise à disposition des biens sera signée entre la commune et la CCVD. Les emprunts et la nécessité d'amortir ces biens seront également transférés.*

Cela veut dire que la commune de Beaufort ne pourra plus définir la tarification de l'eau et de l'assainissement, des programmes d'entretien ainsi que l'extension des réseaux et renouvellement des ouvrages

*Effectivement, le conseil communautaire décidera du tarif sur l'ensemble du territoire de la CCVD (tarif unique à terme après une période transitoire d'une dizaine d'années probablement). Idem pour les programmes d'entretien.*

*Pour les investissements, ils seront pilotés par la CCVD mais seront définis en liaison étroite avec les communes, en fonction de leurs souhaits d'extension mais aussi des projets de réfection de voiries par exemple.*

qu'est-ce que l'interco va apporter dans la collectivité avec ce transfert de compétence ?

quels sont les inconvénients ? prise de décision, éloignement, réactivité, tarification etc...

*Le processus de préparation durant les deux années qui viennent a justement pour objectif de répondre au mieux aux attentes des communes (voir la charte). L'objectif sera de réduire les inconvénients (maintien de la réactivité, d'un tarif raisonnable...) en recherchant des optimisations (économies d'échelle...).*

La loi dit au 1<sup>er</sup> janvier 2026, discussion pour que des améliorations soient faites pour tenir compte des communes rurales

Devons nous valider ce transfert des compétences comme le demande la CCVD ou attendre le dernier moment pour prendre une décision.

*A ce stade, la CCVD ne demande aucune validation. Comme indiqué dans la charte, il est seulement question de travailler ensemble à préparer le transfert de compétence pour qu'il se passe bien s'il reste obligatoire. Autant que possible, aucune décision définitive ne sera prise avant le dernier moment.*

Quel serait l'impact financier du au transfert des compétences et ses conséquences sur le budget communal ?L'ensemble des consommations utilisé par la commune (fontaine, mairie, salle des fêtes, centrale épuration) sera facturé à la commune, il n'y aura plus de recette pour les travaux neufs ni pour les droits au branchement."

*Nous devons justement travailler ensemble sur ces questions. Effectivement, il n'y aura plus de recettes pour les travaux neufs au niveau de la commune mais ils seront pris en charge par la CCVD.*

Il est rappelé que contrairement à ce qui avait été annoncé auparavant, la CCVD envisage maintenant le transfert au 1<sup>er</sup> janvier 2026.

Monsieur le Maire souligne que la partie investissement du budget eau étant en positif, il fallait planifier des travaux d'importance sur les deux ans à venir ( dont surpresseur.).

-Karst

En tant que représentant de la CCVD dans l'entente SMEDG-CCCPS-CCVD Monsieur le Maire précise qu'entre le 7 décembre et le 11 décembre plusieurs rencontres bilatérales auront lieu avec les acteurs locaux ( Comité Karst, associations environnementales, Pisciculture..) et une conférence de presse est organisée pour présenter le cahier des charges de l'étude et l'avancement du projet.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 19h31.